

Monsieur Kanner Patrick
Président du Conseil Général du Nord

Lille, le 8 juin 2011

Objet : Expérimentation du projet de Commission « Mobilité »

Monsieur le Président,

Durant le dernier trimestre 2009 et le premier semestre 2010, les six organisations de la Collectivité, réunies en intersyndicale, ont revendiqué l'instauration d'une « CAP de mouvement » pour l'ensemble des filières et des agents. Pendant des mois, nous avons boycotté les instances paritaires et les réunions de travail afin d'obtenir l'ouverture de négociations.

Au fil du temps et des échanges, deux organisations, qui estimaient avoir reçu des engagements, ont quitté l'intersyndicale pour travailler avec l'administration sur des projets de Charte et de Commission mobilité. Les revendications initiales n'ayant pas été entendues : transparence, publicité des postes, barèmes de situation individuelle pour garantir l'égalité, etc, les syndicats CFTC, CGT, FO et SUD ont maintenu l'intersyndicale et la revendication d'une CAP de mouvement.

Depuis, circonstances aggravantes, le projet arrêté multiplie les possibilités de passe-droit, augmente l'opacité vis-à-vis des agents et favorise la « cuisine » entre l'employeur et les organisations. Il tend une fois de plus à se substituer à la seule instance reconnue administrativement : la CAP.

Dédaignant ces graves contentieux, la DGARH, à l'occasion de la réunion mensuelle avec les organisations syndicales, a proposé une première expérimentation de la Commission Mobilité. SUD et FO ont clairement exprimé leur désaccord. La CFDT a formulé de fortes réserves et évoqué la trahison d'engagements pris antérieurement. La CGT, instruite par l'expérience, a jugé inutile de prendre la parole en ce lieu et maintenu son rôle d'auditeur.

Notre position allait de soi !

La preuve est une nouvelle fois apportée par le fait : la DGARH réunit la Commission mobilité malgré les réserves et l'hostilité des organisations syndicales. C'est sa conception du dialogue social.

Pour la CGT, l'administration ne peut pas « expérimenter » un projet de commission crypto-paritaire sans validation en CTP et en CAP. Nous vivons comme une provocation supplémentaire la proposition de composition de ladite Commission : **deux représentants par organisation** ! La DGARH, comme à son habitude, méprise la représentativité syndicale issue d'un vote démocratique et nie la légitimité des élus du personnel. Si cette commission doit voir le jour, l'ensemble des élus CAP en seront membres de droit.

A la lecture de l'ordre du jour, nous constatons que cette réunion aura des conséquences effectives et officielles sur la situation de nos collègues. Nous ne l'acceptons pas !

Ces dernières années, beaucoup d'empirisme et peu de rigueur réglementaire, nous ont contraint à dialoguer socialement avec notre employeur par l'intermédiaire du Tribunal administratif, nous souhaitons que cela cesse.

Pour ces raisons, nous vous demandons instamment d'annuler cette réunion « expérimentale » prévue le 23 juin prochain et d'inscrire les projets de Charte mobilité et de Commission mobilité pour discussion, à l'ordre du jour du CTP programmé le même jour.

Nous vous remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre considération.

Le Secrétariat Général

Jamotte Gisèle

Vis Martine

Copie pour information :
Madame Marie Fabre
Monsieur Patrick Reix
Organisations syndicales